VOLS DE VÉHICULES

NE SOYEZ PAS UNE CIBLE!

Le vol de véhicules constitue un crime qui préoccupe beaucoup de citoyens et de citoyennes. Ce phénomène entraîne des conséquences importantes pour les victimes, telles que la perte et le bris de leurs biens, l'augmentation des primes d'assurance ainsi que la diminution du sentiment de sécurité dans leur quartier.

À cet effet, la Sûreté du Québec vous partage quelques conseils afin de prévenir le vol de véhicules :

- Verrouillez toujours les portières de votre véhicule;
- Fermez toutes les fenêtres (incluant le toit ouvrant) lorsque vous quittez votre véhicule;
- Stationnez votre véhicule dans un endroit éclairé et achalandé;
- Gardez les clés de votre véhicule en votre possession et éteignez toujours le moteur lorsque vous sortez du véhicule;
- Rangez vos clés loin des portes et des fenêtres, préférablement dans un boîtier, une pochette ou un étui qui bloque les ondes;
- Procédez régulièrement à une inspection visuelle de votre véhicule (certains criminels installent des dispositifs dans les calandres ou les pare-chocs);
- Installez une caméra de surveillance devant votre domicile ou votre garage;
- Si possible, utilisez des dispositifs de protection physique contre le vol de véhicule comme une barre antivol pour le volant ou pour les pédales, un système de barrage de roues, un système de repérage du véhicule (avec autocollants indiquant la présence de ce système), un protecteur OBD (voir définition dans la Foire aux questions), etc.

De plus, afin de limiter spécifiquement les risques de vol dans les véhicules, il est également conseillé :

- de ne laisser aucun objet de valeur ou appareil électronique à la vue et d'opter plutôt pour les placer dans le coffre à gants, si possible;
- d'éviter de laisser des documents sur lesquels figurent des renseignements personnels dans le véhicule.

Si vous suspectez ou observez une activité inhabituelle, n'hésitez pas à signaler la situation à votre service de police. Votre rôle en tant que témoin contribue grandement à la sécurité de votre quartier!

Vous préférez dénoncer la situation sous le couvert de l'anonymat?

- Contactez l'organisme Échec au crime en composant le 1 800 711-1800.

En cas de vol, ne vous mettez pas à risque. Communiquez d'abord avec votre service de police local en composant le 9-1-1. Vous devrez fournir aux policiers toutes informations pertinentes concernant votre véhicule, dont :

- ✓ La marque, le modèle, l'année et la couleur;
- ✓ Le numéro d'immatriculation et le numéro de série;
- ✓ Les autres particularités du véhicule;
- ✓ L'endroit où le véhicule était stationné;
- ✓ Les objets de valeurs qui se trouvaient à l'intérieur du véhicule;
- ✓ Les coordonnées de l'assureur.

Par la suite, contactez votre compagnie d'assurance et précisez le numéro d'événement émis par le service de police.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UN ÉVÉNEMENT

Contactez la Sûreté du Québec, ou votre service de police local au 9-1-1.